



REPUBLIQUE DU BURUNDI
Commission Electorale Nationale Indépendante



CENI

COMMUNIQUE DE PRESSE DU 21/06/2010.

1. La Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) rappelle à tous les partis politiques et candidats indépendants souhaitant participer à l'élection des Députés du 23 juillet 2010 que la déclaration de candidatures est fixée au 23 juin 2010.
2. Des formulaires de déclaration de candidature et de souscription à la Charte de l'Unité Nationale peuvent être retirés à tout moment au siège de la CENI.
3. Sur demande de quelques formations politiques, la CENI porte à la connaissance de l'opinion nationale et internationale en général, des partis politiques et candidats indépendants en particulier, que le dépôt des dossiers de candidatures déclarées pour l'élection des Députés interviendra jusqu'au dimanche 27 juin 2010 à 14 heures au plus tard.
4. Cette dérogation est également applicable au dépôt des insignes des partis politiques et des candidats indépendants.
5. Le dépôt des dossiers de candidatures pour l'élection des Sénateurs ainsi que celui des insignes des partis politiques et des candidats indépendants interviendra jusqu'au 28 juin 2010.

Fait à Bujumbura, le 21/06/2010

Pierre Claver NDAYICARIYE

Président de la CENI.



« Ensemble pour les élections démocratiques : libres, apaisées et transparentes »